SWISS EQUESTRIAN

Postfach 726, Papiermühlestrasse 40 H, CH-3000 Bern 22 +41 (0)31 335 43 43, info@swiss-equestrian.ch, swiss-equestrian.ch



DECLARATION DE MEDICATION

Ce formulaire doit être présenté au président e du jury / délégué e technique au plus tard 30 minutes avant le début de l'épreuve (respectivement 30min avant le groupe de participants) et ensuite envoyé à Swiss Equestrian.

A noter:

- cette déclaration doit être documentée et signée par le vétérinaire qui a prescrit ou appliqué le médicament.
- cette déclaration sera prise en compte dans l'évaluation du cas par la Commission des sanctions en cas de contrôle médicamenteux du cheval avec un résultat positif.
- le formulaire ne peut PAS être soumis ultérieurement (par exemple, lors d'un contrôle de médicaments ou plus tard à la Commission des sanctions), les indications de traitements ne peuvent plus être prises en compte à ce moment-là
- le formulaire n'est en aucun cas une autorisation d'un médicament qui a eu lieu

la responsabilité de la décision d'administrer des médicaments et des produits et du respect des délais de sécurité pour l'élimination de ces substances par l'organisme du cheval incombe uniquement aux personnes responsables (propriétaire du cheval, cavalier)

Cheval concerné			
Nom:	······	N° passeport	
N° de la puce :			
Personne responsable			
Nom et Prénom			
Lieu du concours :		Discipline:	
Épreuve N° / Catégorie :		Date:	
Vétérinaire traitant			
Raison de la médication : (Diagnostic)			
Médicaments : substance active, nom de la préparation dosage, façon d'administrer Date et l'heure de la dernière administration			
Nom du vétérinaire traitant		Signatur & Timbre du vétérinaire	
Vétérinaire de concours Examen des traitements et exame	en clinique du cheval me	entionnés ci-dessus :	□ oui □ non
Nom du vétérinaire de concours :			
Président du jury / Délégué te	chnique		
Formulaire soumis dans les délais :	□ oui □ non		
Date et heure :			
Nom Président·e du jury/délégué·e tech	nnique :	Signa	ture :